

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 7 octobre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, mairesse
Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1
Mme Isabelle Houle, conseillère no 2
Mme Mélanie Hardy, conseillère no 3
M. William McMahon, conseiller no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
Mme Sylvie Viens, conseillère no 6

Sont absentes :

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mme Marguerite Desrosiers.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H02 par Mme Marguerite Desrosiers, mairesse, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-10-175 Il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

24-10-176 Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024, il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par monsieur Gilles Bernier il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de septembre 2024 se chiffrent à 25 527,66 \$
- Les factures payées durant le mois de septembre 2024 se chiffrent à 16 467,88 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

24-10-177

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2024 au montant de 145 999,83 \$.

Il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comparatif en date du 30 septembre 2024 comparativement au 30 septembre 2023 et l'état des revenus et dépenses comparatif en date du 30 septembre 2024 comparativement au budget accordé en date du 31 décembre 2024.

5.4 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ DE 2024 VERS DES FONDS AFFECTÉS DE 2025

24-10-178

Considérant qu'il y a lieu d'affecter une portion du surplus accumulé non affecté de 2024 vers des fonds affectés de 2025;

Considérant qu'il y a lieu d'établir la répartition selon les projets destinés;

Considérant qu'il y a une somme de 900 000\$ à répartir;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de répartir la somme de 900 000\$ du surplus accumulé non affecté de 2024 vers les fonds affectés de 2025 suivants :

- Fonds réservé affecté-Routes : 500 000\$
- Fonds réservé affecté-Infrastructures : 400 000\$

5.5 FONDS DES INFRASTRUCTURES ALIMENTAIRES LOCALES (FIAL)- PROJET À PETITE ÉCHELLE-PROJET DE JARDINS COMMUNAUTAIRES

24-10-179

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire déposer un projet dans le cadre du programme de subvention *Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL)-Projet à petite échelle*;

Considérant que le projet porte le nom : JARDINS COMMUNAUTAIRES;

Considérant que le projet consiste à créer des jardins communautaires sur les terrains publics municipaux, soit un jardin fixe au sol et plusieurs petits jardins dans des bacs en hauteur;

Considérant que le projet vise à procurer de l'abondance alimentaire pour tous et que ce projet vient en support avec les projets implantés, soit de Frigo sans faim et Cuisines collectives;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés sont complets, exactes et véridiques ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Sylvie Viens et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Julie Hébert, directrice générale à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du *Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL)-Projet à petite échelle-Projet Jardins communautaires* pour et au nom de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et à signer tous les documents afférents.

5.6 PROJET EMBELLISSEMENT PARC-ÉCOLE-FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL-APPUI

24-10-180

Considérant que la direction de l'École Saint-Hugues-Saint-Marcel, Immeuble Saint-Marcel déposera le projet Embellissement Parc-école dans le cadre du Fonds de développement rural;

Considérant que le projet consiste à procéder au remplacement des modules de jeux vieillissants, brisés ou non adaptés pour les enfants 5-12 ans par un parcours psychomoteur adapté pour les élèves fréquentant l'école primaire;

Considérant qu'il s'agit d'un projet cadrant dans les orientations du conseil municipal et que le parc-école sera bénéfique à toute la population infantile;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet Embellissement Parc-école déposé par la direction de l'École Saint-Hugues-Saint-Marcel, Immeuble Saint-Marcel.

5.7 DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS « EN MONTÉRÉGIE, ON BOUGE! »

24-10-181

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » à l'hiver;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie.

Il est proposé par madame Isabelle Houle et appuyée par madame Véronique Dufresne et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Julie Hébert, directrice générale à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et à signer tous les documents afférents.

5.8 ENTRETIEN AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Le point est reporté au mois prochain.

5.9 JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE-LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS-PROCLAMATION

24-10-182

Considérant que la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

Considérant que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

Considérant que cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;*

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- D'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- De sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- De mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- De briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- De mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

Considérant que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

Considérant que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

Considérant que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu autorise la mairesse à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits!

Que le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu autorise la mairesse à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

Il est également résolu d'attribuer une somme de 100\$ par service de garde pour des équipements de leur choix aux deux garderies familiales établies sur le territoire de Saint-Marcel-de-Richelieu. L'équipement choisi devra bénéficier aux tout-petits.

5.10 ÉLUS-RÉSERVATIONS CHAMBRES HILTON 2025

24-10-183

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer certaines réservations maintenant afin d'avoir une assurance de disponibilité de chambres pour 2025;

Considérant qu'il y a lieu de décider du nombre de nuits désiré;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la réservation de deux chambres de trois nuits chacune pour le congrès FQM 2025.

5.11 SALLE COMMUNAUTAIRE-SON

La direction générale approchera des entreprises spécialisées en acoustique.

5.12 POLITIQUE DE LOCATION DE SALLE-ADOPTION

24-10-184

Considérant la gestion imminente de la location du centre communautaire;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant qu'il y a lieu d'établir des critères et conditions clairs et concis dans un document à la disposition de l'administration;

Considérant qu'une politique de location de salle a été élaborée de concert entre le personnel administratif et les élus disponibles;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique de location de salle avec les modifications proposées.

5.13 TERMINAUX

24-10-185

Considérant une précédente demande effectuée l'an dernier;

Considérant que le système de terminaux serait un système utile à la gestion de la location de la salle communautaire, aux paiements de taxes municipales, permis ...;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adhésion à un terminal de paiement par débit, soit Global Payments.

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES DIRECTEURS DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

La direction générale dépose le compte rendu du Comité des directeurs de services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains ayant eu lieu le 18 septembre 2024.

6.2 RENCONTRE RIMSSI-RETOUR

Madame la mairesse revient sur la rencontre du Regroupement Inter Municipale Service Sécurité Incendie (RIMSSI) ayant eu lieu le 12 septembre 2024.

6.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

24-10-186

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Attendu que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu prévoit la formation de (2) deux pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par madame Véronique Dufresne et appuyée par madame Isabelle Houle et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

6.4 RÉSULTAT D'EXAMEN DÉSINCARCÉRATION-DÉPÔT

La direction générale dépose le document contenant les deuxièmes résultats d'examen désincarcération des trois pompiers l'ayant échoué la première fois. Tous l'on réussit avec succès.

6.5 CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE-SERVICE INCENDIE-DÉPÔT

La direction générale dépose les certificats et attestations des trois nouveaux pompiers ayant réussi leur formation Pompier 1.

6.6 RATIFIANT-ACHAT DE 13 GILETS DE SÉCURITÉ À HAUTE VISIBILITÉ POUR GESTION DES INCIDENTS-ROUGE (11) ET LIME (2)

24-10-187

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour l'Autodiagnostic en Sécurité civile régulièrement;

Considérant qu'il y a constamment des initiatives à prendre afin de se conformer et être prêt à toutes éventualités au niveau de la préparation aux sinistres;

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a fait la proposition de faire l'achat en commun de gilets de sécurité à haute visibilité pour gestion des incidents afin d'économiser sur le coût unitaire;

Considérant que les gilets s'élèvent à 19\$ chacun;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de gilets de sécurité rouges (11) et limes (2) à 19\$ chacun en commun avec la Municipalité de Saint-Aimé.

7 TRANSPORT ROUTIER :

7.1 OPÉRATEURS EN PÉRIODE DE DÉNEIGEMENT-SAISON 2024-2025

24-10-188

Considérant qu'il y a lieu d'engager les opérateurs nécessaires pour la période de déneigement saison 2024-2025;

Considérant l'approche des anciens opérateurs afin de vérifier leur disponibilité et leur intérêt;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Loïc Della Posta pour occuper le poste de troisième opérateur de camion de déneigement en soutien au premier et au deuxième opérateur, pour la saison hivernale 2024-2025. Il est également résolu que celui-ci bénéficiera d'un entraînement offert par monsieur Patrick Poitras par son expérience.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Il est également résolu d'engager monsieur Marcel Stoycheff pour occuper le poste de quatrième opérateur de camion de déneigement en soutien au premier opérateur, soit monsieur Patrick Poitras, pour la saison hivernale 2024-2025, en tant que sous-contractant. Les opérateurs bénéficient du trois heures minimums pour chaque sortie effectuée.

7.2 SEL DÉGLAÇAGE-SAISON 2024-2025

24-10-189 Considérant la demande de soumission par invitation auprès de quatre soumissionnaires pour l'achat de sel pour la saison 2024-2025;

Considérant l'obtention des quatre soumissions conformes suivantes :

- Groupe Horizon : 96,00\$/tonne livrée;
- Sel Warwick : 100\$/tonne livrée;
- Mines Seleine : 125,24\$/tonne livrée;
- Sel Frigon : 95,97\$/tonne livrée.

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Sylvie Viens et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de sel auprès de Groupe Horizon au tarif de 96,00 \$ la tonne livrée, afin d'encourager les entreprises locales.

7.3 SYSTÈME DE LAME MOBILE-LAMES NORDIK-12 PIEDS

24-10-190 Considérant l'état de nos routes lors de périodes de gel et dégel;

Considérant que les routes cahoteuses abiment prématurément nos lames installées sur le camion de déneigement;

Considérant la nouvelle technologie adaptée à nos routes québécoises, soit des lames mobiles qui suivent le mouvement des routes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Sylvie Viens et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'achat des lames mobiles chez Robitaille Équipement au montant de 4 409,29\$ taxes incluses.

7.4 RATIFIANT-NETTOYAGE DE PONCEAUX RG BORD-DE-L'EAU SUD

24-10-191 Considérant l'adoption de la résolution #24-08-150 donnant le mandat à monsieur Luc Brouillette, ingénieur afin qu'il vérifie l'état du ponceau près du 113 rang Bord-de-l'Eau Sud;

Considérant qu'aucun diagnostic ne peut être donné par celui-ci à moins d'obtenir une image représentative de l'intérieur du ponceau;

Considérant la proposition de services de nettoyage de ponceaux et passage de la caméra par Vacuum Drummond;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de services de nettoyage de ponceaux et passage de la caméra par Vacuum Drummond.

8 HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

24-10-192 Considérant que le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a dressé ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2025;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence,

*Il est proposé par madame Sylvie Viens,
Appuyée par monsieur Gilles Bernier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;*

Que ce conseil adopte les prévisions budgétaires déjà approuvées par le conseil d'administration de la Régie Aqueduc Richelieu Centre, pour l'exercice 2025, tel que soumis.

8.2 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

24-10-193

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2025 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Hardy,
Appuyée par monsieur Gilles Bernier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2025, tel que soumis ; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

8.3 RAPPORT DE VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION DES ÉQUIPEMENTS DE MESURE DE DÉBIT-DÉPÔT

La direction générale dépose le rapport de vérification de la précision des équipements de mesure de débit mentionnant aucune anomalie.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de septembre 2024. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Deux (2) plaintes ont été reçues.

Quatre (4) permis ont été émis. Un (1) permis de rénovation, un (1) permis d'installation septique, un (1) permis de construction et un renouvellement de permis de construction pour des travaux estimés à 23 500\$.

10 LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Une demande au Fonds de développement rural sera déposée prochainement. Le projet a été monté de concert avec la direction adjointe. Le budget 2025 se fera au cours du mois d'octobre en compagnie des conseillères déléguées aux loisirs.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

10.2 BUDGET HALLOWEEN

24-10-194

Considérant que le budget des loisirs n'a plus de fonds disponibles, sauf pour la danse Winslow et la fête de Noël;

Considérant la fête de l'Halloween arrivant à grand pas;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer une somme de 8 000\$ supplémentaire au budget annuel afin de subvenir aux dépenses à venir.

10.3 REDDITION DE COMPTE GROS PORC-T 2024-DÉPÔT

La direction générale dépose la reddition de compte de l'événement du Gros Porc-T édition 2024.

10.4 CAMP DE JOUR 2025-RENCONTRES-SUIVI

La direction explique les derniers développement par rapport aux alternatives explorées pour le camp de jour 2025.

11 POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Résolution #24-09-335-Règlement 23-634 modifiant le règlement 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (zones d'affectations SU2 et SU3-Saint-Pie) - DNM-Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.2 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles 2024 (RIAM)
- 11.3 Résolution #24-09-333 Carrières et sablières-Redevances-Carrière Mont St-Hilaire Inc.-Distribution aux municipalités-Autorisation (MRC des Maskoutains)
- 11.4 Résolution #24-09-343-Inspecteur régional adjoint-SMR-Nomination-Approbation (MRC des Maskoutains)
- 11.5 Résolution #24-09-332-Semaine Québécoise de réduction des déchets-Proclamation (MRC des Maskoutains)

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-10-195

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h45.

Mairesse

Directrice générale

4000